

Genre du véhicule Chariot de travail (vhc. spécial) *)	Marque de fabrique PRINOTH	Type Junior	Fiche d'homologation N° CH 5647 02
--	-------------------------------	----------------	---------------------------------------

Constructeur PRINOTH Schneefahrzeugbau, I-39046 Ortisei-St. Ulrich (I)
 Identification "J 4" sur la plaquette du constructeur

Plaquette constr. à droite, dans le cabine, derrière le siège du passager
 N° du châssis à gauche, à l'avant latéralement sur le longeron, sous la cabine
 Ident. du moteur "F5L 912" à droite, latéralement sur le bloc (plaquette)
 Importateur princ. SCHNEEFahrzeuge AG., Bahnhofstrasse 367, 8107 Buchs
 Véhicule homologué 099 Signes fixes dans code du type J 4

Chassis
 Nombre d'essieux **) Nombre de roues **)
 Direction entraînement hydrostatique, 2 leviers de direction
 Transmission entraînement hydrostatique, 2 moteurs à huile
 Nombre de moteurs progressifs Entraînement arrière, sur chenilles
 Frein de service entraînement hydrostatique
 Frein auxiliaire mécanique, à disques, sur les roues d'entraînement resp. sur les chenilles
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire
 Ralentisseur -
 Contrôle 2 circ. -

Moteur	DEUTZ	Type	F5L 912
Marque	en ligne	Temps	4
Construction	D	Position	au centre
Carburant	air	Nombre cylindr.	5
Réfrigidiss.	100	Course	120
Alésage	4710	CV-impôt	23,99
Cylindrée	93 DIN	à /min	2500
Puissance en CV			
Bruit	84	dB/A à /min	2750
Silencieux	1 pot 500 x 225 x 120 mm		
Mesure des gaz	Bacharach 4,0		
Déparasitage	-		

Carrosserie véhicule pour la préparation des pistes
 Nombre de portes 2 Indic. vit.
 Ceintures sécurité - Rétroviseur gauche/droite
 Cale - Attelage sur demande
 Antivol -
 Nombre de places 2 av. centre ar.
 Dimensions +) int. ext.
 Longueur 3800 Empattements total / 2500 /
 Largeur 4000 /
 Hauteur *) 2250 Voie av 1820 ar 1820
 Porte à faux lat. Voies av ar
 av 920 ar
 ar 380 Braquage g d
 Distance volant - vers l'avant du véhicule
 Largeur des chenilles 1540 mm

Poids +)	avant	arrière	total
Poids à vide			2800
Charge utile			
Poids total			2800
Garantie fabr.	2500	2500	3800
Dimens. pneus	5,50 - 12		(Variantes
Ply / bar	6 / 6,0		voir
Charge	1000 par roue		remarques)
pour V max	70		
Garantie poids remorquable avec frein			
Garantie poids remorquable sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Vitesse maximale selon le constructeur			22 km/h
Vitesse maximale testée			14 km/h

Equipement §) _____
 Feux de route CR (E) _____
 Feux de croisement CR (E) _____
 Feux de position A (E) sur les poutres de protection _____
 Feux rouges R (E) _____
 Feux stop _____
 Clignoteurs av 1 (E) _____ ar 2a (E) _____
 Catadioptres av _____ ar 1 (E) _____
 Feux de gabarit av _____ ar _____
 Feux complémet. 1 lampe de travail sur la cabine, commande de l'intérieur _____
 Eclairage plaque _____
 Essuie-glace 1 balai _____ dans lave-glace _____
 Avertisseurs FIAMM IGM 2499 KA _____
 ou d'autres modèles selon les fiches d'homologation _____

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Chariot de travail (yhc, spécial) _____
 Marque et type P R I N O T H Junior _____
 Homologation N° CH 5647 02 _____
 Carrosserie véhicule pour la préparation des pistes _____
 Places total 2 _____ avant _____
 Poids à vide +) _____ Carburant D _____
 Charge utile _____ CV-impôt 23,99 _____
 Poids total _____ Cylindrée 4710 _____

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : largeur hors-tout 4000 mm
- **) Essieux et roues : 3 essieux porteurs + 1 essieu tracteur
8 roues porteuses + 2 roues-étoiles tractrices.
- +) Dimensions et poids : véhicule de base sans engin de travail.
Poids des engins : vibreur arrière 400 kg lame-raboteuse 500 kg
 lame niveleuse AV 400 kg pelle AV 400 kg
 Les dimensions avec les engins de travail doivent être notées à l'immatriculation.

§) Poutres de protection sur toute la largeur des chenilles, à l'avant et à l'arrière - servant de supports pour les feux - avec marquage jaune/noir aux extrémités.

A noter dans le permis de circulation:

- feu jaune de danger exigé;
- la partie hydraulique des engins auxiliaires doit être assurée mécaniquement, lors de courses de transfert;
- lorsque les engins de travail dépassent la largeur de 4000 mm, des feux de gabarit sont exigés.